



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 15 janvier 2013

Le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni le 15 janvier 2013 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard EYSSARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 janvier 2013

Membres présents : Monsieur Bernard EYSSARD, Maire

Michel CHANCY, Lionel JULLIN, Michel HUT, Dominique UNI, Gisèle VALENTE, Adjoints.

Pierre FEUGIER, Olivier GAILLARD, Sébastien JANY, Jean-Marc LAPIERRE, Monique LARGOT, Hubert MOTTET, Stéphane TOURNOUD.

Membres absents excusés : Sophie MERCIER (ayant donné pouvoir à Dominique UNI), Rosine ROGNIN (ayant donné pouvoir à Lionel JULLIN).

Membres absents : Christelle BOINON, Nadine CHAPRE, Patricia DORIA.

Secrétaires : Pierre FEUGIER, Michel HUT.

1. COMMISSION TRAVAUX

1.1. Restructuration de la mairie

- Problème de parquet défectueux dans la salle du conseil. Faute d'accord avec l'entreprise une expertise sera réalisée le 31 janvier.
- Fermeture du rideau métallique du secrétariat : l'entreprise VERMETAL va effectuer les réglages nécessaires au bon fonctionnement.
- Problèmes concernant les 5 portes d'accès au bâtiment : portes voilées, défaut d'étanchéité... Une expertise est demandée.
- Porte d'entrée principale : suite à un défaut de fonctionnement, le « ferme porte » pour l'ouverture PMR a été enlevé et n'a donc pas été payé.
- Signalisation au sol devant la mairie : en attente d'une météo favorable.

1.2. Convention avec le SIEG (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaure)

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'installation du Center Parcs sur la commune de ROYBON, le SIEG prévoit de renforcer son réseau d'assainissement. Un collecteur d'eaux usées doit traverser la commune depuis la limite avec Varacieux en bordure de la RD 518 jusqu'à la cime du Faubourg Vinay. Il convient donc de mettre en place une servitude de passage pour le passage d'une canalisation souterraine sur 8 tronçons définis dans la convention. Or la mise en place de ce collecteur emprunte des tronçons de voirie communale ou départementale, sous lesquelles les conduites d'eau potable de la commune sont vieillissantes. D'autre part, la commune de Saint-Sauveur doit refaire son réseau de transit d'eau potable (rue du Stade et rue des peupliers).

La commune souhaite donc saisir cette opportunité pour refaire ces tronçons d'AEP car il y a possibilité de passer en tranchée commune pour trois tronçons, soit avec le SIEG soit avec Saint-Sauveur, ce qui réduirait le coût des travaux pour la commune. Par ailleurs, lorsque tous ces travaux seront terminés, le SIEG devra refaire le tapis d'enrobé de ces tronçons de voirie communale sur toute la largeur de la chaussée, d'où une économie substantielle pour la commune.

Le coût pour la commune de ces travaux est estimé à 180 000 €, auxquels il faut ajouter 8000 € de maîtrise d'œuvre et surveillance des travaux. Monsieur le Maire propose que ces travaux soient financés par un emprunt de 200 000 €.

Délibération : *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :*
- décide du principe de l'établissement des servitudes de passage pour la canalisation du SIEG,

- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'autorisation de passage de canalisations publiques**
- **décide de financer les travaux incombant à la commune par un emprunt d'un montant de 200 000 €**
- **autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès des établissements bancaires pour la réalisation de ce prêt.**

2. COMMISSION RESSOURCES

Des recettes restant à encaisser, il n'a pas été possible de clore la comptabilité 2012. Le compte administratif 2012 sera donc présenté plus tard.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. Signalétique viaire

La couleur choisie par le conseil municipal pour les panneaux est le vert.
Le montant de l'opération est estimée à 37 000 € HT.

3.2. Contrat de rivière (Cumane)

Une équipe de personnes embauchées sur CES, dans le cadre de la convention PRODEPARE passée par le Conseil Général de l'Isère avec l'ONF, a commencé les travaux de nettoyage des embâcles et d'abattage des arbres instables sur les communes de Saint-Marcellin et Saint-Sauveur. 90 journées sont prévues en 2013 et concerneront la partie de rivière située sur Saint-Vérand dès la fin janvier 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.